



EMPRUNTS TOXIQUES... ÉVASION FISCALE A VVA COMME AU SÉNAT CERTAINS BANQUIERS MÉRITENT TOUJOURS DE PASSER DEVANT LA JUSTICE, PAS DE RECEVOIR TOUJOURS PLUS D'ARGENT PUBLIC !

CE JEUDI 30 JUIN AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE VICHY VAL D'ALLIER, UNE MAJORITÉ D'ÉLU-E-S RENONCERA T-ELLE AUX POURSUITES JUDICIAIRES CONTRE CERTAINS BANQUIERS ?

Rappel. Les emprunts toxiques sont des produits dit structurés. Ils sont l'assemblage de deux produits bancaires : l'un à taux fixe, l'autre à un taux susceptible de varier au gré des fluctuations du franc suisse [ou d'autres monnaies...] ou d'indices boursiers... Celles et ceux qui pensaient faire des bonnes affaires ont vu leurs taux d'intérêt atteindre parfois 30 ou 40 %...

Sur le bassin de Vichy, l'hôpital, la communauté d'agglomération, Vichy et d'autres communes sont concernées.

LA DÉMARCHE JUDICIAIRE, UN CHOIX SOUTENU PAR ATTAC

Face à cette situation, les élu-e-s de la communauté d'agglomération, s'ils ont malheureusement souscrit de tels prêts, ont jusqu'à présent choisi la voie judiciaire. C'est ce choix que soutient ATTAC car certains banquiers méritent de passer en justice et non pas d'être arrosés d'argent public.

MAIS LA BANQUE PRÉFÈRE ÉVIDEMMENT UN ACCORD QUI LUI RAPPORTE À LA JUSTICE

Actuellement la SFIL CAFFIL héritière de la banque Dexia (lire au dos un bref historique de la banque) propose des accords aux collectivités territoriales : de nouveaux emprunts qui servent à « sortir » des emprunts toxiques... mais ils sont chers payés ! Il faut à nouveau emprunter pour de longues durées (jusqu'à 15 ans ici) à des taux élevés (jusqu'à 3,25 % dans notre cas). Finalement on ne sait plus quelle est la durée cumulée de ces emprunts... ni le montant exacte de l'indemnité de remboursement anticipé car une partie est comprise dans les taux des nouveaux crédits ! Ce qui est sûr c'est qu'une partie de ces remboursements (mais combien ?) partira dans les banques de contrepartie avec lesquelles Dexia s'était liée pour monter ses emprunts toxiques (ce type de lien s'appelle un « swap ») : la Royal Bank of Scotland mais pas seulement pour VVA...

UNE CLAUSE DE CONFIDENTIALITÉ INCOMPATIBLE AVEC LA DÉMOCRATIE

Dans ces accords, la banque exige une clause de confidentialité ! Ces accords sont clairement antidémocratiques !

ACCORD COÛTEUX ET ABANDON DES POURSUITES JUDICIAIRES

Le préalable à tout accord avec la SFIL – aidée en cela par les décisions des parlementaires qui ont voté une loi en juillet 2014 qui protège la banque plus qu'elle n'aide les collectivités – est l'arrêt des poursuites judiciaires... L'aide de l'État aux collectivités via son fonds de soutien est lui aussi conditionné par l'arrêt des poursuites judiciaires ! S'il y a une justice, ces contrats d'emprunts scandaleux devraient être cassés car il y a au mieux un défaut de conseil de la banque (une tromperie, un dol ?), et le caractère spéculatif – illégal pour une collectivité territoriale – du montage financier est manifeste.

DE L'ARGENT PUBLIC ENCORE AU SERVICE DE LA FINANCE

Si VVA renonçait à la poursuite judiciaire, avec ces accords coûteux, les habitants de Vichy Val d'Allier et au-delà payeraient des accords dont les conditions sont pour nous inacceptables et illégitimes.. par leurs impôts mais aussi par les services non rendus, par les conditions d'emplois dégradés au sein de la collectivité (emplois précaires, blocage des salaires) faute de budget nécessaire... déjà plombé par les baisses des dotations d'État (soumis aux mêmes diktats car il faut à ce niveau aussi rembourser une dette illégitime !).

Les « responsables » politiques qui accablent les immigrés, les chômeurs, les fonctionnaires font le choix de mener une diversion. Ce qui coûte cher ce ne sont pas les politiques qui rendent notre société plus humaine, - aide sociale, hôpital, éducation, crèches, culture, justice, aide à la conversion écologique...etc - mais ces véritables détournements de fonds qui alimentent les milieux financiers qui ne servent qu'une minorité d'individus.

Il faut dire non à de tels accords et poursuivre la voie judiciaire... ne pas suivre l'exemple de la majorité des sénateurs qui n'ont pas poursuivi Oudéa le directeur de la Société Générale pour son mensonge devant la commission d'enquête sur l'évasion fiscale en affirmant que sa banque n'avait aucune activité au Panama... une occasion perdue là aussi pour un banquier de s'expliquer devant la justice ...

Selon que vous serez puissant ou misérable...

DEXIA UNE HISTOIRE DONT LE COÛT OFFICIEL A ÉTÉ ESTIMÉ À 13 MILLIARDS D'EUROS POUR LA FRANCE

La banque Dexia est issue de la Caisse d'Aide à l'Équipement des Collectivités Locales (CAECL). La CAECL était une entité de la Caisse des Dépôts. Transformée en société anonyme en 1987 (gouvernement Chirac), elle a pris alors le nom de Crédit Local de France. Privatisée entre 1991 (gouvernement Bérégovoy) et 1993 (gouvernement Balladur), c'est en s'associant au Crédit Communal de Belgique en 1996 que cette nouvelle entité finira par s'appeler Dexia.

« Epaulée » par le fonds d'investissement JP Morgan, Dexia a alors vendu des milliers d'emprunts structurés dits « toxiques » dont les taux d'intérêt ont explosé. Ces produits financiers toxiques ont aussi été proposés par d'autres banques comme la Caisse d'Épargne, le Crédit Agricole, la Société Générale... etc...

Tout au long de ses principales transformations et dérives, la banque est dirigée par Pierre Richard. A ses débuts en 1974, aux côtés d'un auvergnat connu en route pour la présidence, Valéry Giscard d'Estaing, il vit maintenant d'une retraite confortable estimée dans un premier temps à 600 000 € annuels.

Ce sont les Etats qui ont sauvé la banque Dexia de la faillite en 2008 au moment de la crise financière. La cour des comptes en a alors estimé le prix payé à **6,6 milliards d'euros** ! Pour la

France, la banque Dexia est ainsi devenue la SFIL (Société de financement local) CAFFIL (caisse française de financement local) en 2013 (Etat 75 %, Caisse des dépôts 20 %, Banque Postale 5 %)... Illustration de plus de la logique « socialiser les pertes, privatiser les profits ».

*« Si l'on tient compte des crédits antérieurement désensibilisés, le sinistre de Dexia aura donc coûté à ce stade – et sous réserve de nouveaux événements pouvant affecter, dans un sens comme dans l'autre, les emprunts toxiques et le reste du portefeuille de Dexia Crédit Local – environ **13 milliards d'euros au contribuable français**. Pour ce qui concerne la Belgique, le coût s'élève à 6,9 milliards d'euros, correspondant à la nationalisation de Dexia Bank Belgique et à la recapitalisation de Dexia.*

Actuellement, le coût de cette faillite bancaire peut donc être évalué à environ 20 milliards d'euros. Voilà ce qu'on peut lire sur le site du Sénat dans un communiqué de presse publié le 21 octobre 2015...

Mais depuis on peut rajouter la somme de tous les « accords » coûteux contractés entre la banque et les collectivités territoriales pour sortir des emprunts toxiques... alors combien vraiment ?

A LIRE ET VOIR POUR EN SAVOIR PLUS... (CONSULTEZ AUSSI LA RUBRIQUE EMPRUNTS TOXIQUES DE NOTRE SITE INTERNET <http://local.attac.org/attac03/vichy>)

- [Dexia une banque toxique](#) par Catherine Legall et Nicolas Cori (La Découverte)
- [Emprunts toxiques Dommages et intérêts](#), Catherine Legall et Benjamin Adam (La revue dessinée n°5 - automne 2014) prix du meilleur article financier décerné par la... Banque de France.
- [Le livre noir des banques](#) (ATTAC et Basta) Editions les liens qui libèrent.
- [Les Prêts toxiques, une affaire d'État](#) par Patrick Saurin (Demopolis)
- [Dexia la démocratie confisquée un documentaire de Valentin Fayet](#) (DVD) produit par ZINTV, en étroite collaboration avec le CADTM et ATTAC Belgique
- Carte des emprunts toxiques : <http://s0.libe.com/fremen/maps/carte-emprunts-toxiques/#>

